



**Taussac**  
— la —  
**Billière**

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Fabienne, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

**Absents avec pouvoir :** CORBEIL Carine (pouvoir à ROUAUD Magali)

**Absents excusés :** BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane  
Monsieur MAS Serge a été élu secrétaire

## **1- Approbation du PV du conseil municipal du 24.10.2022**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

## **2 - Délibération n°2022-054 Mesure et classement des voies communales à caractère de rue et de place publique.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le relevé des voies communales date de plus de 50 ans pour un total de 3 447 mètres, ce qui est manifestement très sous-évalué. La longueur de la voirie communale ayant une incidence importante sur le calcul des dotations de l'État.

La cabinet ROQUE, géomètre expert, a été mandaté par la commune pour relever, classer et cartographier les chemins communaux et ruraux.

Dans un premier temps, c'est les rues et places publiques qui ont fait l'objet d'un relevé et classement pour une longueur totale de 12 163 mètres.

Cette longueur de voirie sera déclarée à la préfecture en 2023.

Les chemins ruraux entretenus par la commune feront l'objet d'un classement en chemins communaux après enquête publique en 2023.

## **3 - Délibération n°2022-055 Décision Modificative n°2 Budget Eau & Assainissement.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification comptable de 300€ afin, de permettre le règlement du solde des analyses d'eau 2022.

## **4 - Délibération n°2022-056 Décision Modificative n°3 Budget Communal**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'effectuer des écritures comptables pour 3 873,61€ qui correspondent à la dissolution du SIVOM du Caroux/Espinouse pour la part revenant à la commune.

## **5 - Délibération n°2022-057 Modification du règlement du Service Communal « Eau Potable »**

Le Maire présente au Conseil une proposition de modification du service des eaux de la commune afin de rendre payante la fourniture et la pose d'un compteur volumétrique neuf.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 150€ la fourniture et pose d'un compteur neuf pour un premier branchement sur le réseau public et à 150€ la fourniture et pose d'un compteur neuf de remplacement quand l'ancien a été détérioré du fait de l'usager.

Le règlement sera modifié en conséquence au 01 janvier 2023.

## **6 - Délibération n°2022-058 Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement avant vote du budget 2023.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget primitif 2023, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement afin de faire face des dépenses urgentes hors remboursement de la dette.

Le Conseil valide des inscriptions à hauteur de 65 803 € sur le budget communal et 33 276 € sur le budget de l'eau

## **7 - Délibération n°2022-059 Proposition d'achat terrain communal La Bourbouille (Ruine Fanjaud)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. DARRAS qui avait fait une proposition, s'est désisté.

L'agence Immobilière nous fait savoir que M. et Mme LIERE ont fait une proposition à 28 000€ pour la ruine et le terrain attenant de 250m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil est favorable à cette proposition et demande au maire de l'accepter.

Le Conseil autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cet achat, promesse de vente et acte authentique compris.

### **8 - Délibération n°2022-060 Approbation du rapport définitif de la CLECT du 24.11.2022**

Fabienne CHAUVIN, Conseillère Municipale déléguée à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée présente le rapport définitif du 24 novembre 2022. Le précédent rapport datait de 2016 et doit évoluer en rapport des nouvelles compétences transférées à Grand Orb, essentiellement urbanisme, crèches associatives et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Notre commune n'étant pas concernée par ces transferts, ne voit pas son attribution de compensation modifiée.

### **9 - Délibération n°2022-061 Convention avec le CDG34 pour la médecine préventive**

Le précédent contrat sur ce sujet arrive à terme le 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion de l'Hérault propose un nouveau contrat sur 3 ans où la facturation ne se fera plus à l'acte mais sur un pourcentage de la masse salariale (0,42%).

Le Conseil est favorable à ce nouveau contrat et autorise le maire à le signer.

### **10 - Délibération n°2022-062 Proposition de contrat de maintenance des extincteurs**

Le Maire indique au Conseil qu'il n'existe pas de contrat de maintenance pour les 10 extincteurs communaux.

Il soumet au conseil la proposition de 2 sociétés qui ont répondu à sa demande :

- EUROFEU qui facture 14,90€HT par extincteur vérifié
- PPI qui facture 7,50€HT par extincteur vérifié.

Les recharges ou remplacement étant facturées en supplément.

Le Conseil valide la proposition de PPI pour un contrat de maintenance sur 5 années et autorise le maire à le signer.

### **11 - Délibération n°2022-063 Redevance d'occupation du domaine public XP-FIBRE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Sté XP FIBRE pour le règlement d'une indemnité d'Occupation du Domaine Public à hauteur de 128,99€HT par an.

Le Conseil valide cette demande.

## **TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS ONT ÉTÉ ACCEPTÉES À L'UNANIMITÉ**

### **12 - Question diverses :**

- Serge MAS adjoint aux travaux fait le point sur les travaux en cours et futurs : nettoyage des rues par l'ESAT de PLAISANCE, plantation d'arbres, pose de bancs, rebouchage des nids de poules dans les rues. Il informe le Conseil que l'entreprise ROUAUD a été retenue pour refaire la toiture de l'ancienne école de TAUSSAC et l'entreprise AMCR pour terminer le mur de la rue du Nord à La Billière. La station d'épuration de La Sesquière est en attente de la subvention de l'Agence de l'Eau, le CDG34 participant à 35%.
- Le maire informe le Conseil de sa participation à une réunion avec ENEDIS qui a présenté la procédure pour les éventuels délestages entre 8h et 13h et 18h et 20h si besoin. Il serait souhaitable que la population adhère à l'application « PanneauPocket » pour être informé en temps réel par la commune.
- Le maire présente les courriers de Messieurs Oumira à Taussac et Nortier à La Sesquière qui ont des litiges avec la commune.
- L'étude de faisabilité pour la salle multi-activités est en cours de réalisation par les services d'Hérault Ingénierie.
- Le maire adresse ses félicitations à Patricia BUTHION, Magali ROUAUD Carine CORBEIL et Fabienne CHAUVIN pour le goûter-spectacle des enfants de la commune du dimanche 11 décembre qui a été apprécié par tous les participants et les parents.
- Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion à la gendarmerie de St Gervais sur Mare avec le commandant du groupement de Béziers qui a informé les maires de sa volonté de mettre à disposition des petites communes des patrouilles de gendarmes qui iront dans les villages rencontrer les habitants mais aussi relever les infractions
- Les vœux du Conseil Municipal de TAUSSAC LA BILLIERE auront lieu à la salle de l'Horte le 6 janvier 2023 à 18h30.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
Bernard VINCHES

